

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2019/21

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
26	19	19

Date de la convocation :

le 27 septembre 2019

Date d'affichage :

Le 07 octobre 2019

Séance du 03 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois octobre à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA,

Présents : Mesdames Kristine FOYART, Corinne TROUVAIN, Messieurs, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Dominique FONTAINE, Daniel FORGET, Daniel GAGE, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Jean-Pierre LEOEUF, Florent MAZIÈRES, Patrick PEYR, Jackie TASSIN, Gérard WARIN.

Absents représentés : Monsieur Dominique FERRY par Monsieur Daniel GAGE.

Absents excusés : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Marianne PARIGOT, Messieurs Philippe BARBILLON, Marcel DAUSQUE, Michel DUPONT, Denis MESSIO.

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUVAIN

Objet : Tarif d'utilisation des bornes de recharge pour véhicules électriques

Vu les statuts du SEZEO,

Vu la délibération n°2018/02 relative au règlement de service de la compétence « Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques »,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs d'utilisation des bornes de recharges pour les usagers,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2020 les tarifs d'utilisation des bornes de recharge pour véhicule électriques comme indiqué en annexe.

PRÉCISE que la facturation se fait à la demie heure indivisible. Aucune facturation n'interviendra en dessous de 2 minutes et 0,5 KWh consommés pour éviter les réclamations en cas de charge échouée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA





ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°2019/21

DURÉE D'UTILISATION DU SERVICE	PRISE TYPE 2		PRISE DOMESTIQUE	
	ABONNÉ	ITINÉRANT*	ABONNÉ	ITINÉRANT*
30 minutes	Gratuit	1,00 €	Gratuit	0,50 €
1h00	1,00 €	1,50 €	0,50 €	1,00 €
1h30	1,50 €	2,00 €	1,00 €	1,50 €
2h00	2,50 €	3,00 €	1,50 €	2,00 €
2h30	3,50 €	4,00 €	2,00 €	2,50 €
3h00	4,50 €	5,00 €	2,50 €	3,00 €
3h30	5,50 €	6,00 €	3,00 €	3,50 €
4h00	6,50 €	7,00 €	3,50 €	4,00 €
4h30	7,50 €	8,00 €	4,00 €	4,50 €
Par tranche de 30 minutes supplémentaires	1,00 €		1,00 €	
Tarif de "nuit" de 22h00 à 7h00	7,00 €		5,00 €	

**hors frais d'itinérance appliqués par les opérateurs tiers*